

ministère
éducation
nationale



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



DIPLÔME APPROFONDI DE LANGUE FRANÇAISE DALF C1

Niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues

Le Président de la Commission nationale du DELF et du DALF atteste que :

Rhuana Cristina FIRMINO DA SILVA

née le 16/01/1989 à Olinda (BRESIL)

de nationalité BRESILIENNE

*a satisfait aux épreuves du diplôme approfondi de langue française niveau C1,
et devient titulaire de plein droit de ce diplôme.*

Fait à Sèvres, le 21/01/2013

Le Président de la Commission nationale du DELF et du DALF
Directeur du Centre international d'études pédagogiques

n° de candidat : 055081-001109

RELEVÉ DE RÉSULTATS

Nom et prénom : *FIRMINO DA SILVA Rhuana Cristina*

Nationalité : *BRESILIENNE*

Date et lieu de naissance : *16/01/1989 Olinda (BRESIL)*

N° de candidat : *055081-001109*

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 juillet 2005, le titulaire de ce diplôme a subi avec succès les épreuves constitutives du diplôme approfondi de langue française niveau C1, avec les résultats suivants :

session : 2012-11-T

centre d'examen : Recife (BRESIL)

ÉCRIT Production

note 15,50 / 25

Compréhension

note : 22,00 / 25

ORAL Production

note : 17,50 / 25

Compréhension

note : 17,00 / 25

NOTE FINALE : **72,00 / 100**

Domaine de spécialité : Lettres et sciences humaines

Le DALF niveau C1 est délivré à tout candidat ayant obtenu une moyenne minimale de 50 points à l'ensemble des épreuves, avec un minimum de 5 sur 25 dans chaque épreuve.

Le DELF et le DALF comportent sept niveaux. Les compétences évaluées pour chaque niveau correspondent à celles décrites par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* :

- DELF A1.1, A1 et A2 : utilisateur élémentaire
- DELF B1 et B2 : utilisateur indépendant
- DALF C1 et C2 : utilisateur expérimenté

n° de diplôme : 055081-201211T-1870868 LANG01